

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels



SESSION COMMEMORATIVE
(14-24 octobre 1970*)

1874^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 20 octobre 1970,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour:	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	1
Discours de M. Rachid Driss, représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et envoyé spécial du Président de la République	1
Discours de M. Olof Palme, premier ministre de Suède . .	2
Discours de M. José María Ponce Yepes, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République de l'Equateur	4
Discours de M. P. J. S. de Jong, premier ministre du Royaume des Pays-Bas	5
Discours de l'honorable Giorgio Borg Olivier, premier ministre et ministre du Commonwealth et des affaires étrangères de Malte	6
Discours de M. Nsanzé Térance, représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies et envoyé spécial du Président de la République	10

Président: M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

**Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)**

1. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole à S. E. M. Rachid Driss, représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies et envoyé spécial du Président de la République.
2. **M. DRISS**: J'ai déjà eu l'occasion, au cours de la discussion générale [1859^{ème} séance], d'exposer les vues de la délégation tunisienne sur l'ensemble des problèmes qui se posent à notre organisation.
3. En cette session commémorative, il m'échoit le grand honneur de vous donner lecture du message que S. E. Habib Bourguiba, président de la République tunisienne, a tenu à adresser aux Nations Unies, malgré son état de santé qui l'empêche d'être parmi nous en ce vingt-cinquième anniversaire:

"Il y a 25 ans naissaient les Nations Unies dans un monde qui souffrait encore des blessures matérielles et morales de la guerre. Acte de foi renouvelé dans la sagesse des hommes, cette naissance était aussi la promesse d'un ordre international nouveau fondé sur la paix, la justice, le progrès et la liberté. Elle devait marquer la frontière

*Les 1865^{ème} à 1870^{ème}, 1872^{ème} à 1879^{ème} et 1881^{ème} à 1883^{ème} séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

entre deux mondes: l'un, un monde révolu qui avait sombré dans la guerre faute d'avoir su défendre et préserver la paix, résister aux agressions de la force et faire droit à la revendication de justice et de liberté des peuples asservis. L'autre, un monde d'espérance qui ouvrait à tous les peuples sans distinction les perspectives exaltantes d'un avenir de paix et de progrès. Le monde où nous vivons aujourd'hui, 25 ans après la naissance de cette organisation, est-il parfaitement conforme à l'image idéale que l'on s'en faisait à l'époque? Nous devons à la vérité de reconnaître qu'il s'en faut de beaucoup. Certes, des progrès considérables ont été accomplis. La décolonisation, œuvre maîtresse des Nations Unies, est, pour l'essentiel, achevée. Elle devra cependant être menée jusqu'à son terme avec une vigueur et une efficacité accrues. Les survivances de l'ère coloniale sont un défi inacceptable aux principes de la Charte et une atteinte au prestige de l'Organisation.

"Dans le domaine du développement économique et social, le rôle des Nations Unies est déjà très important. Il le deviendra de plus en plus à mesure que la communauté internationale prendra plus nettement conscience des responsabilités qui sont les siennes à l'égard du plus grave des problèmes de notre temps: le fossé entre nations riches et nations pauvres. Il n'est pas inutile de rappeler que c'est de cette prise de conscience que dépendra en fin de compte le succès de l'action des Nations Unies pour un monde plus juste et plus pacifique.

"C'est sans doute dans sa mission essentielle, le maintien de la paix, que l'action des Nations Unies encourt le plus de critiques et suscite le plus de déceptions. Le sentiment qui domine est celui d'une certaine impuissance et — pourquoi ne pas le dire? — d'une certaine abdication. Qu'il trouve son origine dans le fait que les grandes décisions des Nations Unies sont souvent bafouées, ce sentiment existe et témoigne d'un malaise réel, malaise particulièrement ressenti par les peuples qui, comme le peuple tunisien, demeurent profondément attachés à cette organisation chargée de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi je souhaite que la commémoration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies soit pour nous tous l'occasion d'un examen de conscience et d'un effort de réflexion sur ces problèmes. Le plus important et le plus immédiat de ces problèmes consiste à rétablir l'autorité et le prestige de notre organisation en reconnaissant pleinement les responsabilités que lui confère la Charte et en lui donnant les moyens de les assumer. Il est certain que le monde a beaucoup changé depuis 25 ans. L'Organisation aussi. D'où la nécessité de trouver les adaptations qui tiennent compte de ces changements, et en particulier des forces nouvelles de paix et de progrès libérées par la décolonisation."

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. Olof Palme, premier ministre de Suède.

5. **M. PALME** (*interprétation de l'anglais*): Monsieur le Président, votre élection au poste important de président de l'Assemblée générale est un hommage des plus mérités à vos qualités personnelles de diplomate et de personnalité internationale. C'est en même temps la reconnaissance fort juste du rôle que joue la Norvège dans la cause des Nations Unies depuis les tout premiers jours de leur existence, lorsque votre éminent compatriote, feu Trygve Lie, entreprit de constituer et d'organiser le Secrétariat de la nouvelle organisation mondiale.

6. En juin 1945, le monde sortait d'une guerre cruelle, échec lamentable des idéaux de la raison et du bon sens. Ceux qui s'étaient rassemblés à San Francisco pour signer la Charte des Nations Unies voulaient "préservier les générations futures du fléau de la guerre". La coopération entre les nations devait remplacer la violence et la puissance des armes. Ils souhaitaient créer une organisation internationale au sein d'un ordre mondial qui permettrait de sauvegarder la paix. Ceux qui ont pris la parole à San Francisco avaient exprimé les espoirs les plus prometteurs d'un avenir meilleur. Deux mois plus tard, la bombe atomique était larguée sur Hiroshima, anéantissant 70 000 personnes. Aucun de ceux qui avaient participé à la réunion de San Francisco ne connaissait l'existence de ces moyens épouvantables de mort et de destruction. L'auraient-ils su que les peuples qu'ils représentaient auraient sans doute exigé des garanties beaucoup plus fermes de paix que celles que la Charte devait prévoir.

7. Deux mois après encore, l'Assemblée générale se réunissait pour la première fois, et, à ce moment-là, les représentants connaissaient cette nouvelle menace à la survie de l'humanité. Ils étaient toujours fermement décidés à préserver la paix par la coopération internationale et ils continuaient d'espérer. Mais ils sentaient en eux naître une crainte nouvelle et plus grave pour l'avenir. Depuis lors, cette crainte n'a cessé de nous hanter. Récemment, elle s'est de nouveau réveillée lorsque trois grands pays ont effectué des essais nucléaires. Nous avons pu suivre l'ampleur de ces essais sur nos sismographes et nos instruments spécialisés ont pu mesurer les radiations radioactives qui en ont été la conséquence. C'était le rappel que personne ne peut échapper à une guerre dans laquelle seraient utilisées les armes nucléaires ou chimiques (biologiques), même s'il s'agit de petits pays, éloignés ou neutres. Nous devrions tous payer le prix de tels combats. Car, ainsi que le déclarait un jour un ancien président de l'Assemblée générale: "... si les fous et si la démence règnent dans le monde, la fin de l'homme en notre temps peut constituer ... un rude choc, mais ce ne sera plus une surprise totale." [1560ème séance, par. 8.]

8. Ainsi, nous fut rappelée l'interdépendance toujours plus grande des nations à l'époque où nous vivons, l'association globale dans la vie et dans la mort. La grande tâche des Nations Unies est de transformer la crainte en une association constructive de coopération et de solidarité internationales. Cela peut paraître paradoxal mais, jusqu'à maintenant, la plus grande réalisation des Nations Unies dans le domaine de l'interdépendance internationale a peut-être consisté à favoriser l'indépendance nationale. Le

nombre sans cesse croissant des Membres de l'Organisation reflète bien le fait que des millions d'êtres humains ont été libérés de la domination coloniale. Les Nations Unies ont servi de cadre et de tribune à ce processus historique qui, dans une très large mesure, a été marqué par un esprit de coopération et d'amitié. Le colonialisme devient un vestige du passé; la situation en Afrique australe est, en conséquence, une anomalie flagrante dans le monde moderne.

9. Les populations dépendantes ont trouvé dans le nationalisme une force motrice qui leur a permis de se libérer du colonialisme. Cela est parfaitement conforme aux idéaux internationalistes de la Charte des Nations Unies. La libération nationale est le premier pas vers la libération sociale et économique des peuples qui ont vécu opprimés. C'est également une condition préalable à la coopération entre égaux qui ne comptent que sur leurs propres efforts, ce qui est la base même de la solidarité internationale.

10. Les Nations Unies sont sur le point de devenir une organisation universelle. Il est d'autant plus important que la nation la plus peuplée du monde participe aux débats de cette organisation.

11. Bien entendu, il existe une certaine contradiction entre le principe d'universalité et la réalité du pouvoir. Lors de la création des Nations Unies, les grandes puissances avaient déjà une position dominante, en raison de leurs immenses ressources militaires et économiques. C'est encore plus le cas aujourd'hui, malgré le nombre beaucoup plus grand d'Etats souverains. Les deux puissances mondiales détiennent en fait, à elle deux, le monopole de la force.

12. Il n'y a pas là nécessairement un élément totalement négatif. Ces deux puissances sont parfaitement conscientes de leur potentiel immense de destruction et des responsabilités particulières que cela entraîne. Elles s'efforcent constamment d'éliminer les causes de conflits entre les grandes puissances. L'équilibre de la terreur et de la puissance est une garantie — fragile certes — contre un conflit à l'échelle mondiale.

13. Cependant, j'affirme que ce "monopole à deux", cette "paix des superpuissances", comporte certains risques pour les nations plus petites. La course aux armements nucléaires n'est que l'un des aspects du phénomène général de la prépondérance croissante des grandes puissances. L'évolution technique et industrielle tend à favoriser ceux qui sont déjà grands et forts. La science moderne exige de telles mises de fonds et de tels effectifs en personnel que seuls les très riches peuvent se les permettre. Il y a là le danger de voir croître l'écart entre les grandes puissances et toutes les autres nations du monde. Nous estimons que ce risque doit être franchement reconnu.

14. Cela est d'une importance particulière en raison de la tendance des grandes puissances à se servir des petites nations et à disposer des territoires de celles-ci à des fins politiques et militaires qui ne concordent pas nécessairement avec les intérêts des petites puissances elles-mêmes. Parfois, les grandes puissances semblent assumer le rôle de Providence, prétendant savoir ce qui est le mieux pour les petites nations, les punissant même si elles ne sont pas d'accord sur le diagnostic et sur tous les remèdes. Il en résulte souvent la confusion, la souffrance et la destruction,

rarement une solution pacifique et durable fondée sur les aspirations nationales et sociales véritables des populations intéressées. La présence même de l'immense puissance militaire d'un grand pays peut rendre très difficile de décider quelles sont ces aspirations. La possibilité d'un libre choix peut devenir illusoire.

15. J'ai peut-être simplifié, mais ne pourrait-on dire que les petites nations devraient avoir le droit d'être laissées en paix, dans l'intérêt même de la paix?

16. Cela ne veut certainement pas dire isolement. Cela veut simplement dire que l'on ne peut s'attendre que les peuples assument leur part de responsabilité quant au destin du monde entier que s'ils ont la responsabilité de leur destin propre.

17. Renforcer les Nations Unies est de la plus grande importance pour les petites nations. La Charte constitue un excellent mécanisme dans les relations entre les quelques grandes nations et les nombreuses petites nations du monde. Elle pourrait permettre à tous les pays de participer de façon active et constructive aux efforts de paix et à l'édification d'un avenir meilleur. Au cours de ces 25 dernières années, une coopération s'est développée sur une large échelle dans de nombreux domaines au sein des Nations Unies. Avant la guerre, il n'y avait que quelques institutions internationales spécialisées. Aujourd'hui, presque toutes les activités nationales sont couvertes par des institutions internationales appartenant à la famille des Nations Unies. Ainsi, les instruments ont été mis au point, mais il est évident que, jusqu'à présent, ils n'ont pas été suffisamment utilisés. L'appui des pays Membres n'a pas été suffisant. Il n'a jamais existé de stratégie commune pour régler les questions fondamentales de notre temps.

18. La tâche essentielle des Nations Unies est de lutter contre la guerre en réprimant les conflits et en empêchant la violence. Le débat doit donc toujours se poursuivre. Le dialogue par-dessus les frontières ne doit jamais cesser. Par conséquent, les négociations doivent continuer. Nous ne devons jamais renoncer à négocier. Nous devons tout faire pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et le mécanisme du maintien de la paix.

19. Mon pays sera disposé, comme il l'a toujours été, à apporter sa contribution à la cause de la paix quand on le lui demandera. En effet, il est triste mais vrai que la violence va croissant entre les nations et au sein des nations. Il existe la crainte constante d'un holocauste nucléaire — violence ultime — mais l'évolution technique permet également aux minorités de poursuivre leurs buts par la terreur. Les enlèvements, les détournements d'avions sont des exemples terrifiants de cette tendance. La guerre et la violence, que nous voyons à la télévision dans notre salon, peuvent faire disparaître nos inhibitions et déshumaniser nos sentiments.

20. La brutalité de la guerre du Viet-Nam a montré comment la crainte de l'ennemi et l'habitude du combat peuvent se transformer en mépris de l'existence humaine. En même temps, la violence peut sembler impersonnelle car elle est infligée de loin et nous parvient à travers des dispositifs électroniques.

21. Dans cette situation, il est indispensable de revenir à des normes de moralité humaine et de les affirmer pour contrebalancer la multiplication technique de la puissance de destruction. Plus que jamais, nous avons besoin d'une action concertée, d'une lutte décidée contre la violence et les causes de la violence. La Charte des Nations Unies fournit la base de la préservation de la paix. Les Nations Unies nous fournissent également les instruments nécessaires pour mettre en pratique la coopération internationale. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une stratégie pour la paix ou, plutôt, d'une stratégie pour la survie.

22. Je voudrais mentionner brièvement ce qui me semble être les éléments principaux d'une telle stratégie pour la survie.

23. Je citerai d'abord le désarmement, qui est le problème crucial, le problème le plus pressant de notre temps. Il est peut-être utile de prendre certains risques pour le réaliser. Les paroles de feu le président Kennedy résonnent encore à nos oreilles: "Les risques inhérents au désarmement pâlissent si on les compare aux dangers certains que constitue la course constante aux armements." C'est maintenant qu'il faut renverser la tendance, pendant la première année de la Décennie du désarmement.

24. A la suite des négociations sur le désarmement, un grand nombre de petites nations se sont engagées à ne pas acquérir ni fabriquer d'armes nucléaires. Ces engagements ont été pris dans l'attente évidente qu'ils seraient suivis de mesures concrètes destinées à empêcher la prolifération de ces armes. Nous nous attendions à des engagements substantiels de la part des puissances nucléaires quant à la limitation de nouveaux systèmes d'armement, tant du point de vue du perfectionnement que de l'accumulation des armes.

25. Notre attente a été lamentablement déçue, comme l'ont montré d'une manière criante les trois explosions nucléaires, à la veille même de cette session commémorative. Les petites nations ont souvent demandé la cessation complète de la course aux armements. Aujourd'hui, elles exigent un moratoire imposé aux augmentations qualitatives — encore que j'aie quelque hésitation à employer un tel mot dans un tel contexte — et quantitatives de ces arsenaux nucléaires. Sinon, comment leur confiance dans la volonté des grandes puissances d'arrêter la course aux armements pourrait-elle être rétablie? Le moins que l'on puisse demander est une interdiction complète des essais nucléaires.

26. En deuxième lieu, les efforts internationaux pour lutter contre le racisme et le colonialisme en Afrique australe doivent être intensifiés. Cela ne concerne pas seulement le continent africain. Cela a un effet direct sur la possibilité de créer la base de bonnes relations entre les peuples des différentes races dans le monde entier. La situation qui règne actuellement en Afrique australe constitue un défi à la morale humaine.

27. En troisième lieu, les activités des Nations Unies destinées à défendre le respect des droits de l'homme devraient être intensifiées. Cela fait partie intégrante de la lutte contre la violence et l'oppression. La violation des droits de l'homme doit être combattue, que l'opresseur

soit un groupe minoritaire mal inspiré ou un régime dictatorial. Le respect de l'individu ne peut plus être considéré comme relevant de la souveraineté exclusive de l'Etat pris individuellement. Il concerne toute l'humanité.

28. En quatrième lieu, il faut sauvegarder notre milieu pour que survivent les hommes. La menace contre notre milieu a fait prendre conscience aux hommes de la menace, en apparence anonyme, d'une évolution technique qu'ils ne pourront plus maîtriser. Même si l'homme ne fait pas sauter la Terre, il peut la rendre tout aussi invivable en détruisant le milieu. Des efforts collectifs de tous les peuples s'imposent donc, quels que soient leur situation géographique ou leur niveau de développement. Nous espérons que ces objectifs seront favorisés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit avoir lieu à Stockholm en 1972.

29. En cinquième lieu — et, en fait, c'est là le plus important — l'énorme écart qui existe entre les conditions sociales et économiques des pays riches et des pays pauvres doit être comblé. Cet écart et ces inégalités qui vont croissant engendrent la violence. Cela est aussi vrai pour les pays peu industrialisés que pour les riches pays industriels. Cela est vrai au sein des nations et entre les nations. La réussite ou l'échec de la deuxième Décennie du développement sera d'une importance fondamentale quant à la possibilité de préserver la paix.

30. Là où la pauvreté et la famine se font le plus sentir, là où les injustices entre classes et groupes sont les plus criantes, des conflits naissent. Là où l'oppression sociale et la pauvreté se conjuguent à l'oppression nationale et au colonialisme, les conflits dégèneront en guerre. Pour l'empêcher, il faudra que s'intensifie l'afflux des capitaux vers les pays en voie de développement et que leur commerce soit doté d'un système préférentiel général.

31. Mais le progrès économique et le progrès social doivent aller de pair. L'emploi, l'éducation, le logement, la réforme agraire, la planification des naissances doivent être reconnus comme des éléments aussi importants du processus de développement que l'est le progrès technique et industriel.

32. Une stratégie de survie, qui exige des engagements de la part de tous les pays, peut être mise en pratique par les Nations Unies. Mais sa réussite dépendra entièrement de l'engagement actif des pays Membres, et c'est là essentiellement une question politique.

33. Nous ne pouvons mettre en cause les savants et les experts, non plus que l'évolution technique et les forces économiques anonymes. La catastrophe, si elle arrive, sera essentiellement le résultat des décisions politiques erronées ou de l'absence de toute décision politique. La conscience que les problèmes décisifs d'aujourd'hui sont d'ordre social et politique et doivent donc être résolus par des méthodes sociales et politiques s'affirme de plus en plus. C'est pourquoi seuls les peuples peuvent redresser l'évolution des événements. Aspirant à la paix et à la justice, ces peuples imposent aux structures des sociétés, aux relations internationales, de profonds changements qui sont la condition même de la paix dans le monde et de la solidarité au sein des nations et entre les nations.

34. Dans cette entreprise, les Nations Unies représentent un instrument indispensable.

35. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)*: Je donne la parole à S. E. M. José María Ponce Yepes, ministre des relations extérieures et envoyé spécial du Président de la République de l'Equateur.

36. *M. PONCE YEPES (interprétation de l'espagnol)*: C'est un grand honneur pour moi de me trouver à cette tribune pour saluer cette honorable assemblée au nom et à la place du chef d'Etat de l'Equateur, S. E. M. José María Velasco Ibarra — personnalité très connue pour son culte du droit — et pour lui affirmer notre adhésion aux nobles objectifs de paix, de justice et de progrès à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

37. Il y a eu progrès réel de l'humanité lorsque les nations, afin de mieux réaliser les objectifs élevés que celle-ci réclamait, ont, il y a cinq lustres, créé l'Organisation des Nations Unies; c'était là une réaction d'équilibre et une réponse à la guerre, à l'injustice et à l'empire de la force. La Société des Nations, née à un moment historique semblable, a été un premier courageux essai d'organisation de la communauté internationale. Les Nations Unies, elles aussi nées d'un conflit mondial, pour être une vraie communauté de peuples, devaient rechercher les moyens qui préserveraient l'humanité du fléau de la guerre et lui feraient pratiquer la tolérance afin que ses membres vivent en paix et en bons voisins. C'est pourquoi parmi leurs buts et principes figurent l'égalité souveraine des Etats, la solution pacifique des différends, la non-intervention, la proscription de la menace ou de l'emploi de la force et la coopération internationale. Ces deux organisations sont d'importants jalons sur le chemin suivi par l'homme dans sa quête passionnée du progrès, de la paix, de la justice et de la liberté.

38. Le 7 février 1945, l'Equateur a signé la Déclaration des Nations Unies, qui avait été précédée par le Pacte de l'Atlantique de 1941, Dumbarton Oaks en 1944, Yalta en 1945 et, auparavant, le Message du président Roosevelt sur les quatre libertés, qui était la synthèse des aspirations des hommes à une époque où, angoissés, ils recherchaient un monde meilleur.

39. Bolivar, avec son génie et sa claire intuition de l'avenir, avait conçu l'idée d'une communauté universelle des nations pour atteindre les nobles objectifs de paix. Le Congrès de Panama, en 1826, avait un caractère amphictyonique et s'est donc limité aux peuples du nouveau continent, unis par les liens du sang et de la culture. Ce congrès a ouvert la voie qui a conduit à la Conférence de Chapultepec¹ au cours de laquelle l'Amérique latine a pris l'initiative d'institutionnaliser les principes juridiques qui devaient régir les relations internationales dans l'hémisphère et qui par la suite ont pris une dimension universelle. L'organisme régional, créé enfin à Bogota en 1948² et subordonné à la Charte des Nations Unies, reflète bien la précieuse contribution de la pensée juridique latino-américaine à l'établissement du règne du droit dans le monde.

¹Conférence interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix, tenue à Mexico du 21 février au 3 mars 1945.

²Organisation des Etats Américains.

40. Avec ces principaux antécédents, l'Organisation a débuté dans l'histoire le 26 juin 1945, date à laquelle a été signée sa charte constitutive, qui est entrée en vigueur le 24 octobre de la même année.
41. Le maintien de la paix, objectif fondamental de l'Organisation, a été une cause de préoccupation constante. Cet objectif a été en grande partie atteint bien que ce que l'on appelle "les guerres de type classique" et les guerres civiles fomentées de l'extérieur continuent à avoir lieu, jetant une ombre sur l'horizon d'un monde dont l'équilibre semble moins dû à la conviction et au respect des solutions pacifiques qu'à la peur des armes nucléaires.
42. Il est un élément fondamental pour arriver à la paix — l'équilibre humain: le renforcement des Etats et des peuples appuyé sur la démocratisation économique qui, dépassant l'étape de la simple démocratisation politique, permettrait de mettre fin au déséquilibre fatal et dangereux qui sépare aujourd'hui les pays hautement industrialisés des pays en voie de développement, c'est-à-dire les pays nantis des pays pauvres.
43. En cette commémoration d'une étape de la vie de l'Organisation, quelle doit être l'attitude des gouvernements et des peuples qui composent cette organisation? Je crois que nous devons faire l'inventaire des résultats obtenus; faire la critique des efforts inutiles; nous féliciter des succès remportés et, surtout, affirmer notre foi sincère et renouvelée en l'Organisation, en ses objectifs, ses buts et ses principes, qui sont naturellement partie intégrante de l'âme humaine en tous temps et en tous lieux.
44. Ces principes sont essentiellement le renoncement à la menace ou à l'emploi de la force; la condamnation de l'agression et des conquêtes territoriales; la coexistence pacifique des Etats; le renforcement du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats, et celui du respect du droit des peuples à déterminer librement leur propre organisation politique; le perfectionnement, le renforcement et l'efficacité des méthodes de règlement pacifique des situations ou des différends internationaux. Sans cela, la justice restera théorie et sera à la merci du plus fort.
45. Par conséquent, il faut sans plus tarder trouver une définition de l'agression qui permette de placer dans le cadre approprié un problème aussi fondamental et aussi important pour la collectivité internationale.
46. La libération des peuples et des pays qui sont encore sous domination coloniale est un des autres objectifs à atteindre d'urgence.
47. Le renforcement de la sécurité internationale, y compris la recherche des méthodes et moyens préventifs de résoudre les différends, est un sujet qui mérite une place très importante dans le programme juridique de l'Organisation mondiale.
48. D'autre part, pour atteindre les objectifs mentionnés, il faut presser tous les Etats de coopérer constamment et loyalement en s'acquittant des obligations que leur prescrit la Charte, y compris les opérations de maintien de la paix.
49. Enfin, il faut que l'Organisation poursuive l'élaboration et le développement progressif des principes du droit international contenus dans la Charte.
50. Rappelons, pour conclure, les sages paroles prononcées il y a quelques jours par l'illustre Secrétaire général:
- "En ce vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies nous devons songer à l'avenir de l'Organisation plus qu'à son passé."
51. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. M. P. J. S. de Jong, premier ministre du Royaume des Pays-Bas.
52. **M. DE JONG** (*interprétation de l'anglais*): C'est un plaisir et un honneur pour moi, parlant également au nom du Premier Ministre de Surinam et du Premier Ministre des Antilles néerlandaises et en tant que représentant des populations du Royaume des Pays-Bas, de m'adresser à l'Assemblée générale. Les hommes du monde entier, unis dans leur ardent désir de paix, concentrent leur attention sur cette tribune où les représentants des Etats Membres rendent compte de ce qu'ils ont fait de l'Organisation des Nations Unies au cours de ces dernières 25 années.
53. Cette célébration constitue le moment opportun pour apprécier l'importance des Nations Unies. L'observation essentielle qui doit être faite est que, depuis 25 ans, les Nations Unies existent et que, du fait de leur existence même, elles ont influé sur notre politique. En tant que nations souveraines, de notre plein gré, nous avons adhéré à la Charte et, de ce fait, nous avons pris des engagements envers des idéaux élevés et des règles pratiques. Nous sommes véritablement devenus membres d'une communauté internationale.
54. Il est impossible de définir une politique étrangère sans tenir compte de nos obligations aux termes de la Charte et de l'influence de l'Organisation. Les Nations Unies sont devenues un élément permanent de la vie internationale mais nous, les Etats Membres, nous avons négligé à maintes reprises de combler le fossé qui existe entre cette réalité politique fondamentale et notre existence en tant qu'Etats individuels. Permettez-moi, à ce propos, de citer notre éminent Secrétaire général qui, dans un discours prononcé à Ottawa il y a deux mois, déclarait: "Lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes qui se posent à l'échelle du globe, il faut accroître l'autorité des organisations mondiales; or de nombreux pays montrent encore beaucoup de réticence à permettre l'exercice d'une telle autorité." Il ajoutait plus loin, dans le même discours: "Rien ne saurait renforcer davantage l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies que l'abandon des concepts périmés, et impossibles à appliquer dans la pratique, dont se réclament les tenants d'une souveraineté nationale sans limitation aucune."
55. Je m'associe pleinement à ces paroles. En ces temps troublés, nous nous attachons trop fortement et trop souvent à des conceptions périmées de souveraineté nationale et constitutionnelle.
56. De plus, les membres de la famille des Nations Unies qui assument la responsabilité du progrès social et écono-

mique de l'humanité ont, au cours des 25 dernières années, trop souvent argué de leur propre "autonomie" et de leur "responsabilité constitutionnelle" particulière. Ce n'est pas à de tels arguments qu'avaient songé les auteurs de la Charte en 1945 quand ils avaient cru assurer, par les Chapitres IX et X de la Charte, les bases d'une coordination harmonieuse de tous les efforts en vue de réaliser un cadre véritablement étendu d'action collective.

57. En présence du problème des différences de richesses dans le monde, d'une croissance désordonnée, d'une part, et de la stagnation et du désespoir, d'autre part, les Nations Unies sont devenues un véritable lieu de rencontre, où s'est peu à peu affirmée l'idée que la justice doit devenir une réalité dans la communauté des nations. Divers organes des Nations Unies ont déjà assumé des responsabilités à cet égard, mais du long affrontement des idées, des succès et des échecs, il s'est dégagé un document qui fournit aux Nations Unies une possibilité nouvelle de découvrir leur nature véritable et qui nous donne à nous, Etats Membres, une incitation nouvelle à la réaliser.

58. Ce document a exigé cinq années de préparatifs constants, souvent compliqués et délicats. A la dernière minute ou presque, les Etats Membres sont parvenus à présenter à l'unanimité à notre assemblée une nouvelle stratégie internationale pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [A/8124 et Corr. 1 et Add. 1]. Cette deuxième Décennie du développement aura des répercussions profondes sur les relations internationales si nous parvenons à réaliser les objectifs de la croissance économique tels qu'ils sont envisagés, ce qui permettra en définitive d'aboutir à une répartition plus équitable des richesses. Avec l'adoption de la stratégie, nous avons fait le plus grand pas vers la paix et la sécurité depuis 25 ans que les Nations Unies exercent leurs activités. Cette stratégie représente l'internationalisation de l'un des grands problèmes de notre temps. Le progrès économique et social est déclaré être la responsabilité commune et partagée de la communauté internationale tout entière. Les pays en voie de développement et les pays développés décident volontairement, dans un effort commun, de poursuivre les objectifs énoncés dans la stratégie par l'application de mesures également définies avec soin dans le document.

59. La communauté internationale voit s'ouvrir des perspectives plus passionnantes encore grâce à l'idée d'une révision et d'une évaluation des progrès qui marquent l'effort de développement. Pour la première fois, tous les Etats Membres souverains des Nations Unies ont accepté volontairement l'idée qu'un organisme de l'Organisation mondiale examinera les mesures de principe qu'ils auront prises, de même que l'effet de ces mesures, et que cet organisme aura l'autorité voulue pour recommander des mesures de rechange, y compris des principes et des objectifs nouveaux. L'adoption de cette idée est d'importance historique.

60. Le rythme de notre existence s'accélère tandis que le monde qui nous entoure va plus vite. A la suite de ce processus de changement, un nouveau concept international apparaît peu à peu. Nous avons maintenant compris qu'à l'avenir tous les pays devront modifier leurs priorités. Cette modification s'impose, sur le plan national comme sur le plan international, afin de mobiliser les forces de croissance de ce monde.

61. Dans les années à venir, nous devons nous efforcer, sur cette base nouvelle, d'élaborer ces nouvelles priorités, de mettre au point des possibilités nouvelles et des choix nouveaux dans un monde en évolution rapide. Nous devons créer un mécanisme nouveau pour refaçonner l'économie mondiale, un mécanisme assez fort pour être transmis aux générations futures. Pour parvenir à tout cela, une condition minimum est que nous restions fidèles aux engagements que nous acceptons à la présente session de l'Assemblée.

62. Je représente un pays où le tourbillon du changement se fait nettement sentir dans la vie quotidienne de la société. Un grand nombre de mes compatriotes participent activement non seulement à ce qui se passe à l'intérieur de nos frontières, mais tout autant aux échecs et aux réussites du monde dans son ensemble.

63. Mes collègues du Surinam, des Antilles néerlandaises et moi-même renouvelons solennellement notre engagement envers la Charte.

64. Nous renouvelons notre promesse de contribuer de toute notre énergie à l'établissement de la paix et de la sécurité.

65. Nous acceptons les dispositions de la Charte en ce qui concerne le règlement pacifique des différends internationaux.

66. Nous promettons de travailler à la réalisation du désarmement général et complet.

67. Nous acceptons l'obligation que nous fait la Charte d'œuvrer en faveur du respect et du renforcement du droit international.

68. Nous appuyons la nouvelle stratégie du développement.

69. Nous nous engageons à mettre en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme.

70. Nous nous montrerons dignes des objectifs des Nations Unies et nous appuierons tous les efforts tendant à faire des Nations Unies un instrument plus efficace au service de la paix, de la justice et du progrès.

71. Que le Ciel nous accorde de voir notre travail contribuer au bien de l'humanité.

72. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Je donne la parole à S. E. l'honorable Giorgio Borg Olivier, premier ministre et ministre du Commonwealth et des affaires étrangères de Malte.

73. *M. BORG OLIVIER (interprétation de l'anglais)*: Au nom du Gouvernement et du peuple de Malte, je veux vous dire combien nous sommes heureux de prendre part aux cérémonies qui marquent le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

74. Au nom du Gouvernement de Malte, je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé et vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la

présidence de cette assemblée. Compte tenu de votre illustre carrière aux Nations Unies et du fait que vous êtes le fils du dernier Président de la Société des Nations, il est tout à fait approprié que vous présidiez cette organisation à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Votre longue expérience des travaux des diverses commissions où vous avez joué un rôle éminent est un bon augure pour cette session.

75. Je félicite aussi les membres du Bureau. Je suis heureux et fier que Malte soit représentée, pour la première fois, au sein du Bureau, et mon plaisir est encore augmenté par le fait que cela se soit produit lors de cette session historique.

76. Passant en revue les 25 années qui se sont écoulées depuis que les canons de la seconde guerre mondiale se sont tus, on note avec satisfaction le travail excellent accompli par les Nations Unies en tant que centre où s'harmonisent les activités des Etats dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. L'Organisation a également joué un rôle utile en tant que tribune où sont débattues des questions d'intérêt international. Mais si l'on veut établir un bilan équitable des succès et des échecs de l'Organisation, il faudrait ajouter qu'il y a encore beaucoup à faire, même dans les domaines où les résultats obtenus ont, en général, été positifs. Malheureusement, il faudrait également admettre que les Nations Unies n'ont pas su réaliser effectivement l'objectif fondamental qui est à l'origine de leur création: le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

77. En particulier, si l'on juge l'Organisation sur ses résultats récents, on ne peut que mettre en question la crédibilité de l'institution et la pertinence des efforts qu'elle fait pour prendre des mesures efficaces en ce qui concerne certains problèmes, alors que c'est pour résoudre ces problèmes qu'elle a été créée. Nous savons tous que la responsabilité essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe, aux termes de la Charte, au Conseil de sécurité; lorsque la paix et la sécurité sont menacées ou violées, nous comptons tous sur ce conseil. Trop souvent, hélas, nous constatons que le Conseil semble ignorer des menaces — même très graves — à la paix, et des menaces ou l'emploi de la force de la part des plus forts contre les plus faibles. Trop souvent, il se satisfait d'un cessez-le-feu temporaire. Il en résulte que les Nations Unies forcent de moins en moins l'attention; alors qu'elles auraient dû être le gardien des nations petites et faibles, elles se sont révélées incapables de les protéger.

78. Le Conseil de sécurité doit assumer à nouveau toutes ses responsabilités et utiliser pleinement les pouvoirs qu'il détient pour maintenir la paix et la sécurité. Si l'on accueille favorablement les efforts que déploient les grandes puissances en vue de résoudre les conflits régionaux, il faut néanmoins veiller à ce que cela ne remplace pas, mais complète les travaux du Conseil de sécurité. Les négociations ne sauraient aboutir que si les nations en cause peuvent décider de leur propre destinée. La coercition, surtout si elle est motivée par un désir de partager influence et prestige dans une région, ne peut mener à une paix durable.

79. L'inquiétude que suscite chez les petites nations — et Malte est l'une des plus petites — l'incapacité évidente des

Nations Unies de faire face aux divers problèmes internationaux qui affectent l'humanité est inversement proportionnelle aux dimensions de ces pays. Pour cette raison, et parce que des fleuves de sang sont encore versés par une humanité qui souffre, je suis sûr que l'Assemblée me pardonnera si je joins ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour souligner une fois encore que nous devons absolument nous engager à nouveau, non pas tellement en paroles mais en actes, à réaliser effectivement les objectifs fondamentaux de notre charte. Les principes inscrits dans la Charte il y a 25 ans n'ont rien perdu de leur validité ni de leur vitalité. C'est nous qui, au cours des années, avons transformé tant d'espoirs en autant de déceptions.

80. Beaucoup d'orateurs ont fait allusion à la nécessité d'une "volonté politique". C'est évidemment indispensable et je ne répéterai pas ce que d'autres ont déjà dit à ce sujet. Parfois, cependant, la volonté politique existe peut-être en puissance, mais peut avoir du mal à s'exprimer parce que la Charte ou l'organisation et les procédures du système des Nations Unies comportent des lacunes.

81. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que, à l'heure actuelle, la Charte pourrait vraiment être améliorée. Si des violations flagrantes de la Charte actuelle soulèvent à peine les commentaires, si beaucoup de dispositions précises de la Charte actuelle portant sur la paix et la sécurité restent lettre morte, il serait vain d'espérer qu'une Charte améliorée, un choix différent de membres du Conseil de sécurité, ou des procédures améliorées donneraient plus de sécurité aux pays pacifiques qui ont besoin de la protection d'un ordre international juste. Néanmoins, la Charte contient certaines dispositions qui sont non seulement inutiles mais qui pourraient, sans le vouloir, paraître justifier de flagrantes violations de la paix et de la sécurité internationales. Je songe en particulier à l'Article 107 et à pratiquement tout l'Article 53 de la Charte. Ces articles n'ont plus d'utilité et ils constituent une menace latente à la paix. Nous pensons qu'ils devraient dès que possible être rayés de la Charte.

82. Dans les domaines économique, social et humanitaire, je suis certain que de nombreux pays ont la volonté politique d'utiliser davantage le système des Nations Unies. Mais il est évident que l'organisation de ce système et que les procédures actuelles de décision ne sont pas de nature à favoriser l'expression de cette volonté politique. C'est là une question que nous avons soulevée à maintes reprises mais dont on s'est peu occupé. Le système est à la fois trop organisé et peu coordonné; les organes secondaires qui prennent des décisions continuent à proliférer; il reste encore à établir des objectifs clairs et des directives nettes pour la mise en œuvre des programmes dans les différents domaines.

83. Je soulève de nouveau cette question car, tout en étant parfaitement conscient de la valeur du travail très utile accompli par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées pour élever les niveaux économiques, sociaux et culturels des pays en voie de développement, je suis tout aussi conscient des graves problèmes auxquels se heurtent ces pays. Ces problèmes sont d'une ampleur telle que seul un système considérablement amélioré pourra les résoudre de façon efficace. Le Programme d'assistance technique des Nations Unies et, par la suite, le

Programme des Nations Unies pour le développement ont fait des choses entièrement nouvelles en matière de coopération internationale entre pays riches et pays pauvres. Cela dit, il faut bien constater que les programmes d'assistance des Nations Unies, quelle que soit leur valeur — et je désire exprimer à nouveau la reconnaissance de mon gouvernement pour l'aide qu'il reçoit — ne constituent encore qu'une petite fraction de l'aide totale reçue par les pays en voie de développement.

84. Si l'Organisation des Nations Unies veut accomplir ses tâches actuelles de façon appropriée et, plus encore, si elle veut relever avec succès les défis de l'avenir, il est indispensable que le système soit simplifié et rendu plus efficace. Ce double travail pourrait être fait simultanément grâce à un processus budgétaire plus rationnel dans le système des Nations Unies, et grâce à l'intégration des programmes.

85. Le niveau budgétaire dans son ensemble devrait être fixé par l'Assemblée générale en tenant compte des besoins généraux, et le volume des fonds ainsi fixé devrait être affecté aux institutions spécialisées. L'organe directeur de chaque institution spécialisée devrait alors répartir ces fonds en les allouant à divers programmes.

86. L'intégration des programmes et leur mise en œuvre plus efficace exigent la création d'un organe central de décision capable d'exercer réellement son autorité dans tout le système. Il est tout aussi important d'établir des objectifs clairs et des directives nettes pour la mise en œuvre des programmes dans les différents domaines. En outre, ces programmes devraient s'appuyer les uns les autres.

87. Dans le domaine économique et social, la Charte a confié de très grandes responsabilités au Conseil économique et social. Nous avons donc déjà un organe central doté de pouvoirs assez larges pour définir les objectifs généraux et les priorités et pour transformer cette multiplicité de programmes essentiellement non coordonnés en un tout intégré. Nous savons que ce n'est pas là chose facile. Toutefois, c'est un objectif qui justifierait bien la forte augmentation de travail que cela représenterait inévitablement pour le Conseil. Si l'on y parvenait, ce serait un excellent précédent dans l'histoire des Nations Unies.

88. L'humanité n'est malheureusement que trop consciente des différends acrimonieux qui divisent les États et caractérisent le monde actuel. Nous voyons de plus en plus de menaces peser sur la sécurité des petites nations et de recours à la force pour régler les différends internationaux; c'est tragique. L'opinion internationale est généralement consciente de la nécessité d'appliquer aux relations entre États les principes d'égalité et de dignité qui ont été reconnus par la plupart des pays à l'intérieur de leurs frontières. Bien que les droits de l'homme ne soient pas universellement respectés, il sont un sujet fréquemment traité au niveau international. Les débats aux Nations Unies reflètent amplement la conscience générale des forces que j'ai mentionnées.

89. Mais au-delà de ces forces et des problèmes qui en résultent, et peut-être voilée par elles, une autre force historique puissante est en train de transformer silencieusement et imperceptiblement les fondations mêmes de

notre monde. C'est du progrès explosif de la science et de la technique que je parle. Le progrès scientifique et technique a pris un rythme qui ne peut être freiné. Les savants en sont venus à connaître si bien la nature et ont acquis une capacité technique telle qu'il serait possible de bouleverser complètement le monde et y introduire des conditions de vie insupportables, même sans guerre majeure.

90. Parmi les découvertes scientifiques des dernières années, citons le décodage du code génétique, la découverte des anticorps, l'utilisation efficace de lasers à des fins diverses, le contrôle météorologique et, bien entendu, les progrès spectaculaires faits dans la technique des ordinateurs et des communications.

91. Le décodage récent du code génétique, pour prendre un exemple, provoquera certainement l'évolution de la toute jeune science du génie génétique (*genetic engineering*). Devrions-nous et, si oui, comment allons-nous changer les caractéristiques que l'homme mérite? Essaiera-t-on de spécialiser l'homme comme nous avons spécialisé le bétail, les chevaux ou les chiens? Essaiera-t-on de créer des hommes d'une sagesse supérieure, des hommes spécialisés dans la guerre, l'agriculture ou les travaux industriels ou domestiques? Va-t-il naître un savant fou ou un criminel d'une ruse et d'une perversité remarquables? Cette évolution peut avoir des répercussions immenses, et qui pourraient être terrifiantes sur nos systèmes économiques, sociaux et politiques, et peut-être sur notre existence même.

92. Quelle que soit notre répugnance, ces progrès de la science et de la technique nous obligent à faire face à la tâche énorme et de plus en plus urgente qui consiste à créer un nouvel ordre mondial, fondé non sur la liberté d'action des États souverains, mais sur une coopération étroite entre les États et sur l'acceptation par eux de leur responsabilité en cas d'actions qui pourraient affecter de façon adverse d'autres États. La contrainte, silencieuse mais de plus en plus pressante, exercée par les progrès scientifiques et techniques requiert dans certains cas la subordination de l'intérêt national à l'intérêt régional et même à l'intérêt mondial et, par conséquent, l'abandon par l'État d'une partie de sa liberté d'action.

93. Dans une ère de nationalisme débridé — réaction naturelle, peut-être, à la sujétion dans laquelle a été tenue une si grande partie du monde — dans une ère d'indépendance nouvellement acquise par une si grande proportion de l'humanité, on maudira peut-être celui qui parle d'une limitation de la souveraineté. Mais les impératifs de la science et de la technique s'opposent à ceux du nationalisme.

94. Nous vivons des expériences qui ne sont pas très différentes de celles qui, au grand étonnement du monde en général, ont précédé l'ère atomique. Laisser les événements nous prendre une fois de plus par surprise et, par conséquent, sans préparation, aurait des conséquences qui ne sont certes pas moins terrifiantes et qui pourraient être plus sinistres encore que celles qu'annonçait le choc catastrophique d'Hiroshima. Cela, il faut le reconnaître maintenant et il faut, si possible au cours de cette décennie, prendre des mesures communes afin que les contradictions actuelles entre les façons de penser et d'agir traditionnelles

des Etats et les forces irrésistibles de la science et de la technique ne viennent pas saper la base même du monde.

95. On a dit que l'Organisation des Nations Unies n'était pas une institution de la technique. Pourtant, ce sont là des questions fondamentales qui, le moment venu, devront être discutées et auxquelles il faudra donner une réponse. L'Organisation des Nations Unies est la tribune appropriée où la science, la technique et leurs incidences sur les relations internationales peuvent être discutées. Il faudrait, si c'est nécessaire, structurer le système des Nations Unies de telle sorte que non seulement il permette mais qu'il encourage un débat utile sur les problèmes auxquels je viens de faire allusion, et une action concertée en vue de leur faire face.

96. Le progrès rapide de la science et de la technique permet à l'homme de pénétrer dans les milieux nouveaux pour lui que sont l'espace extra-atmosphérique et les profondeurs océanes. Il est urgent d'élaborer un droit plus complet pour le premier et un régime international à caractère institutionnel pour les secondes.

97. L'océan est un tout écologique qui non seulement rend le monde vivable, mais contient des ressources immenses et en grande partie encore inexploitées. La technique ouvre ce domaine et permet de l'exploiter; mais en même temps elle nous fournit aussi les moyens de détruire l'utilité qu'il présente pour nous. L'industrialisation croissante, le développement des agglomérations urbaines, l'utilisation plus grande des techniques nucléaires, et d'autres facteurs encore, tout cela entraîne la pollution de portions de plus en plus grandes des océans. Nous y déchargeons nos déchets chimiques et radioactifs sans prendre les précautions voulues. La pollution par le pétrole s'étend elle aussi. Les techniques modernes de pêche épuisent des réserves de poissons très nécessaires, tandis que la faune et une grande partie de la flore côtières dont vivent les poissons sont mises en danger par l'accroissement de la pollution. Des lacs et des rivières sont morts et certaines mers intérieures – telles que la mer Caspienne, la Baltique et même la Méditerranée – risquent beaucoup de devenir des mers mortes.

98. On ne peut plus permettre que l'espace océanique soit utilisé et exploité comme il l'est maintenant avec une liberté très légèrement modifiée. Les régimes juridiques actuels sont, de toute évidence, insuffisants. En fait, ils aboutissent de plus en plus à un gaspillage économique flagrant, à l'épuisement des ressources vivantes et à une altération alarmante de l'écologie.

99. Les problèmes de l'espace océanique ne peuvent être résolus par une action individuelle des Etats. Il faut qu'il y ait un effort commun pour créer un nouveau cadre juridique, équitable et approprié, régissant l'utilisation et l'exploitation de l'océan, patrimoine commun de l'humanité. Sinon, l'humanité risque de subir une perte irréparable. C'est pourquoi nous nous félicitons des mesures prises en vue d'une nouvelle conférence sur le droit de la mer.

100. On s'accordera probablement à admettre que les progrès scientifiques et techniques ont des conséquences de portée incalculable sur la sécurité internationale et les négociations connexes sur le désarmement. Or, aux Nations

Unies, le problème du contrôle des armements et celui du désarmement sont traditionnellement discutés isolément, et avec très peu de référence au contexte technologique. Il semble tacitement admis que la technologie à des fins militaires peut être nettement séparée de la technologie à des fins pacifiques. Cette distinction – bien que jamais totalement vraie – a pu être une hypothèse raisonnable par le passé; peut-être même l'était-elle encore il y a une vingtaine d'années. Mais dans le monde actuel, cette hypothèse est déroutante et peut provoquer un malentendu sur la nature de la course aux armements stratégiques. Les technologies, et même les techniques, ont de plus en plus des applications à la fois militaires et civiles et, aux frontières de la science, il est pratiquement impossible de différencier les unes des autres.

101. Nous pensons que le moment viendra peut-être bientôt où, en plus de la discussion traditionnelle sur le contrôle des armements et sur le désarmement général et complet – qui, bien entendu, doit se poursuivre –, il deviendra utile, peut-être même nécessaire, d'examiner la question plus difficile du contrôle de la technologie. La suggestion peut paraître un peu étrange. C'est pourtant un corollaire naturel du principe que nous essayons d'adopter dans d'autres domaines: afin d'établir un ordre mondial, il est nécessaire d'étendre aux relations internationales les appareils qui nous semblent essentiels pour maintenir l'ordre à l'intérieur des frontières d'un Etat.

102. Cela dit, nous nous félicitons des conversations sur la limitation des armes stratégiques qui se déroulent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et nous espérons vivement qu'elles aboutiront à des résultats utiles. Nous regrettons cependant que ces conversations n'aient pas les effets à longue portée que nous espérons, en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris les difficultés de vérification, même avec l'aide de satellites. Là encore, la limitation effective des armements et, plus encore, un certain degré de désarmement sont impossibles sans le sacrifice, par les Etats intéressés, de certains des attributs de leur souveraineté. Tant que cela ne sera pas admis, la course aux armements imposera des fardeaux de plus en plus lourds à ces Etats et au reste du monde.

103. L'un des résultats bénéfiques du progrès scientifique – et je dois, après avoir parlé des conséquences les plus dangereuses, ajouter que l'humanité a tiré un immense avantage de ce progrès – est que l'homme peut maintenant rester fort et utile jusqu'à un âge avancé. Mon pays espère pouvoir, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, exposer de façon assez détaillée les grandes lignes de l'évolution en ce domaine et son effet sur la politique sociale.

104. Au seuil de cette nouvelle décennie, qui pourrait être décisive pour l'avenir du monde, les Nations Unies doivent repenser leurs procédures et leur structure pour pouvoir mieux discuter et prendre des mesures plus efficaces à propos des problèmes nouveaux et sans précédent qui vont se poser à l'humanité. A notre avis, il est essentiel de répartir plus rationnellement les responsabilités entre les grandes Commissions de l'Assemblée, et nous proposons de charger une commission de l'Assemblée d'examiner les incidences internationales du progrès scientifique et technique.

105. Dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, les activités du système des Nations Unies doivent être élargies et les ressources concentrées sur des objectifs clairement définis et pratiquement réalisables. Tout en respectant l'autonomie des différentes parties du système des Nations Unies, nous pensons que l'ensemble du système doit être stratégiquement dirigé par une autorité centrale, et structuré de façon à pouvoir faire vraiment face aux difficultés nouvelles. Les multiples programmes actuels de coopération internationale pour le développement national et régional doivent être intégrés plus étroitement grâce au Programme des Nations Unies pour le développement, et ce dernier devrait prendre des mesures encore plus énergiques pour réviser sa procédure à la lumière du rapport Jackson³. Nous ne devons plus concevoir la famille des Nations Unies comme un système d'institutions virtuellement indépendantes et concurrentes, mais comme un tout cohérent et multiforme qui permette à la communauté internationale d'atteindre les buts si admirablement définis à l'Article 55 de la Charte.

106. Si les Nations Unies adaptent leur structure et leurs activités, le monde aura une chance de parvenir aux "vastes hauteurs ensoleillées" décrites par sir Winston Churchill il y a bien des années. Si les changements nécessaires n'interviennent pas, l'avenir risque d'être sombre et les Nations Unies risquent de sombrer de plus en plus dans l'inefficacité et l'inconséquence.

107. Mais pour que ces changements soient possibles, ce qu'il faut, avant tout, c'est la paix. Il faut trouver, et vite, une solution politique aux conflits qui menacent la paix internationale. La responsabilité principale incombe évidemment aux grandes puissances; mais la contribution des pays plus petits, grâce à un travail commun dans le cadre des Nations Unies, peut être tout aussi importante. Aussi accordons-nous un appui sans réserve à l'Organisation et voulons-nous apporter notre contribution, si petite soit-elle, au renforcement des Nations Unies.

108. Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage chaleureux aux remarquables qualités de notre Secrétaire général et à ses efforts continus pour assurer la paix mondiale. Les succès obtenus par les Nations Unies au cours des dernières années sont dus en grande partie à son énergie et à son dévouement inlassables.

109. Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à S. E. M. Nsanzé Térance, représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies et envoyé spécial du Président de la République.

110. M. TERENCE: Au nom du Président de la République du Burundi, du Gouvernement et du peuple burundais, j'ai le plaisir et le privilège, Monsieur le Président, de saluer votre élection à la présidence de cette vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Les rapports qui unissent votre gouvernement au mien, l'amitié qui caractérise nos relations avec vous, sont tels que toute description du plaisir que nous éprouvons à nous trouver sous votre égide serait encore insuffisante. En conséquence, je vou-

drais, en toute simplicité, vous dire que notre collaboration, quelque modeste qu'elle soit, vous est assurée pour que cette session, bien qu'ordinaire, revête un caractère extraordinaire.

111. Je ne pourrais pas non plus, lors de la vingt-cinquième année de notre organisation, passer sous silence les mérites des secrétaires généraux qui, successivement, ont présidé au destin de notre organisation. Je m'en voudrais surtout de ne pas rendre un hommage vibrant à S. E. U Thant, qui, durant la dernière décennie, a été le pilier et le cerveau de cette organisation vers laquelle nous tournons, tous, nos espoirs et nos yeux.

M. Ramphul (Maurice), vice-président, prend la présidence.

112. Pour en arriver au fond du problème, la célébration du jubilé d'argent de l'Organisation des Nations Unies, je vais vous présenter les vues qui sont celles exprimées par la politique du Président de la République burundaise ainsi que de son gouvernement sur ce que doivent être les Nations Unies et sur ce qu'elles sont censées apporter au monde.

113. L'Organisation des Nations Unies risque de devenir un dieu impersonnel accablé de tous les démérites de ses membres. L'impersonnalisation de cette organisation par ses membres se classe parmi les causes de ses inefficacités au cours des années écoulées. Autour d'elle ses propres adeptes, que nous sommes, ont bâti un rempart de mysticisme platonicien qui fait de cette instance un dieu aussi imaginaire qu'impersonnel, auquel sont imputés tous les revers subis par le monde actuel. Cette immatérialisation des Nations Unies est génératrice d'une triple et fâcheuse conséquence. Premièrement, au lieu de symboliser un organisme humain, vivant et doté de vitalités agissantes, l'Organisation tend à devenir un royaume de rêves et de légendes. Deuxièmement, les violeurs de la Charte, les fauteurs de troubles dans son sein, réussissent habilement à décharger, sur ce bouc émissaire qu'est l'ONU, les échecs dont ils sont les auteurs et auxquels incombe la responsabilité de sa paralysie. Troisièmement, et enfin, sur l'échiquier de l'ONU se trouve une autre catégorie, celle de spectateurs dociles et résignés, auxquels semble dévolu le rôle de simples figurants à la conscience immaculée.

114. Cette phase jubilaire de l'Organisation doit la ramener du monde imaginaire au terrain de la réalité. Il nous appartient, et c'est un impératif plutôt qu'une option, de substituer à l'impersonnalité dont elle a été affublée un cachet réel, personnel et, partant, d'attribuer à ses membres les actes méritoires, de leur imputer les déconvenues et la culpabilité qui en découlent. L'ONU c'est nous. Ce sont les Membres qui en constituent la charpente. Il s'ensuit la nécessité de rectifier l'imposture déjà consacrée dans cette enceinte et selon laquelle tous les torts sont collectivement mis au compte de tous les Membres.

115. Certes, se pliant à leur penchant naturel, tous les humains sont plus diligents à exalter leurs mérites qu'à endosser la responsabilité de leurs fourvoiements. En vertu même de cette répugnance innée à encaisser des accusations imméritées, il s'avère légitime de parer à l'équivoque exploitée par l'astuce des uns et la bonne foi spontanée des

³ *Etude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.70.I.10).

autres au sein de cette communauté internationale. Grâce à cette ambiguïté, tous les Membres sont, à la fois et indistinctement, inculpés et innocentés, par référence aux déboires éprouvés par notre organisation.

116. Ainsi, cette habile confusion tend à atténuer le lourd fardeau des prévaricateurs, voire à les innocenter. D'où innocents et coupables sont également tenus de répondre de dommages dont ils ne sont pas causes égales. Il est salutaire, pour l'ONU elle-même, que ceux qui n'ont pas pris part aux événements douloureux qui ont frappé notre organisation se désolidarisent des auteurs principaux de ces derniers. En tant qu'institution mondiale à vocation pacifique, l'ONU est par essence parfaite. A ce titre, il est attristant d'assister à un spectacle quasi invariable au cours duquel l'Organisation se trouve en butte à une abondante avalanche de récriminations dirigées contre elle. Ce scénario auquel même les Membres à la conscience blanche ont fini par souscrire revêt diverses formes. Tantôt c'est l'Organisation qui est criblée d'amères critiques, tantôt ce sont les Etats qui se sont le mieux conformés à la Charte, tant à l'esprit qu'à la lettre, qui se voient entraînés à avaliser des fiascos auxquels ils sont étrangers.

117. Quelles sont les causes essentielles de la carence de l'ONU?

118. L'examen du trajet parcouru par la communauté des Membres, depuis l'entrée en vigueur de la Charte, témoigne d'une impuissance généralisée eu égard aux principaux objectifs, notamment dans les domaines suivants: décolonisation, défense des droits de l'homme, développement économique, désarmement et maintien de la paix. On assiste depuis des années à une désaffection croissante de la part d'un grand nombre d'Etats à l'égard des Nations Unies. Face aux profondes défaillances, les uns et les autres s'empressent, le plus souvent, de mettre en cause les structures et le fonctionnement des principaux organes de l'ONU. S'il est vrai que les mécanismes dont elle est dotée souffrent de certaines déficiences dues à divers facteurs, les causes essentielles de la carence de l'Organisation résident dans l'attitude des Etats attachés outre mesure à la défense de leurs intérêts particuliers et ardemment jaloux de leur souveraineté nationale.

119. Nous convenons, certes, que l'Article 2 de la Charte confère à tous les Membres une égalité souveraine, prérogative qui, chez la quasi-totalité des pays, se cantonne dans le domaine juridique, voire théorique. Ce sont donc, au premier chef, les géants de notre organisation que visent les invectives provoquées par le désappointement de la société internationale. En effet, la panoplie nucléaire dont ils disposent, leur gigantisme militaire, économique et politique, ont incité les colosses à confiner les autres Etats dans un statut de roturiers impuissants, dépouillés de la part entière dans l'arène de la politique mondiale. Du fait de ce monopole du club des puissances colossales, il serait inéquitable d'accuser telle ou telle souveraineté nationale du piétinement de l'ONU. Relégués au second plan par les puissants, les Etats Membres se contentent de jouer un rôle secondaire, faute d'alternative. Se dressant en véritables hercules devant les autres Etats traités de simples myrmidons, les grandes nations ne peuvent échapper aux unanimes critiques lancées contre elle.

120. Les infortunes de cette organisation ne peuvent, sans fausser la réalité, être dissociées du comportement des géants. Aucun geste n'est fait pour leur disputer ce privilège. Toutefois, leur habilité à se dérober à leurs devoirs contraste étrangement avec les moyens gigantesques dont ils disposent et les pouvoirs illimités dont ils sont investis.

121. N'est-ce pas la dérobade des grands Etats qui est la source de l'imbroglio politico-militaire actuel au Moyen-Orient? A ce sujet, les récents détournements d'avions dans la région étaient déterminés par des mobiles fondamentalement différents de ceux qui ont présidé aux détournements antérieurs. Les motifs qui dictent les actes des apatrides privés de leurs foyers, de leurs propriétés, de presque toutes les composantes qui font de la vie humaine un précieux trésor, sont inspirés par la frustration et le dénuement.

122. La guerre civile sanglante qui vient de décimer des vies humaines en Jordanie, alliée aux détournements d'appareils, ne constitue qu'un anneau d'une longue chaîne de catastrophes futures, à moins que les Grands ne s'attaquent au problème moyen-oriental par ses racines. Que sont en fait ces événements sinon une condamnation sans équivoque de l'impuissance dans laquelle se sont enlisés et l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité subordonnés à la volonté des oracles de l'ONU que sont les colosses? Outre qu'il constitue la réprobation la plus brutale de l'incapacité onusienne, l'acuité du conflit du Moyen-Orient est un avertissement spectaculaire donné aux puissants, qui sont les principaux obstacles au règlement définitif de la question.

123. La paix sans patrie s'appelle pure utopie. Pour nous, Africains, le destin de la paix passe par un double affranchissement: de la colonisation et du racisme. Tant que l'Afrique australe sera livrée à la voracité coloniale et à la rapacité raciste, la paix, sous quelque forme qu'elle s'offre, ne représentera pour l'Afrique qu'une réalité abstraite et illusoire. A des représentants n'ayant pas l'expérience personnelle du traitement dégradant infligé aux victimes du dogme colonial et séparatiste, il pourrait par moments sembler que les Africains éprouvent un certain intérêt à abreuver cette assemblée de la même litanie sur des cas déjà abondamment exposés. L'intention d'importuner ce forum est totalement absente de nos mobiles. Seule l'extrême et perpétuelle gravité de la déshumanisation de l'homme par son semblable sur notre continent suffit à justifier les appels instants et réitérés que nous lançons pour la sauvegarde des êtres humains soumis à d'abjectes conditions.

124. Les monstruosité qu'engendrent ces frères siamois que sont les régimes de l'*apartheid* et de la sujétion coloniale en Afrique du Sud, en Namibie, en Rhodésie, en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau) ne seront jamais assez dramatisées. En effet, il suffit de pénétrer au-delà de l'euphémisme désignant le nazisme sud-africain pour se rendre à la criante évidence qu'il y a entre le nazisme et l'*apartheid* non seulement similitude, mais même une parfaite équation. Au cours des années précédentes, la délégation burundaise a démontré, preuves irréfutables à l'appui, que le racisme sud-africain était, à son stade initial, un rameau de l'hitlérisme, pour devenir le véritable plagiat de celui-ci dans son essence, ses objectifs et son application.

125. L'*apartheid* et le nazisme ne forment que deux aspects d'un même fléau: la divinisation d'un groupe humain par lui-même. Pour mettre à découvert l'identité entre l'*apartheid* et le racisme, je me bornerai à donner trois citations littérales reproduisant la théorie de la suprématie raciale telle que prêchée par le Führer, auquel ont servilement emboîté le pas ses disciples idéologiques sud-africains qui, après avoir pris fait et cause pour la doctrine nazie, l'ont transplantée sur notre continent.

126. Hitler, dans son *Mein Kampf*, vante une loi naturelle et sacrée, celle de la communauté de sang et se prend pour l'homme "choisi par le ciel pour proclamer la volonté" — bien sûr la volonté raciste — "du Créateur". D'autre part, le Dr Malan, l'un des plus fanatiques champions de l'*apartheid*, écrit: "L'histoire des Afrikaners . . . n'est pas le fait des hommes, mais l'œuvre de Dieu" La troisième citation est la suivante. A la Conférence calviniste de Bloemfontein, en 1950, le théologien Strauss affirmait: "L'indigène doit obéir à notre commandement. Il doit même supporter notre châtement au nom du Seigneur parce qu'il le délivre de l'esclavage du péché."

127. Cette assemblée se rend sans peine compte de l'identité entre l'*apartheid* et le nazisme, en d'autres termes que le mot *apartheid* n'est qu'une désignation euphémique qui s'applique à la même réalité que le nazisme.

128. Dès lors, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur les motifs qui poussent les pays européens, qui ont été le théâtre le plus sanglant du nazisme dévastateur, à s'empresser d'armer jusqu'aux dents les disciples les plus serviles de la théorie aryenne.

129. Quel sens faut-il attacher au comportement contradictoire des gouvernements occidentaux qui se plaisent à stigmatiser les régimes — qu'ils qualifient de totalitaires — des sociétés socialistes, tout en s'acharnant, contre monts et vaux, à s'ériger en tuteurs à toute épreuve des Gouvernements de Pretoria, de Salisbury et de Lisbonne, gouvernements qui sont les continuateurs et les imitateurs de ce nazisme qui a mis l'Europe à feu et à sang? Sans doute parce que les porte-étendard de tels régimes sont chargés de la mission sacro-sainte de la préservation de la pureté biologique de la race blanche.

130. Ainsi la violation continuelle des droits de l'homme par Lisbonne, Pretoria, Salisbury consacre le paradoxe intrinsèque qui s'est installé au sein de cette organisation. L'attitude défaitiste, fréquemment adoptée, renforce la dictature que les gouvernements précités, constamment insurgés contre l'autorité suprême des Nations Unies, exercent sur certaines puissances. Ainsi, l'on assiste à un étrange scénario où des régimes dont les politiques de tyrannie coloniale et de déshumanisation sont universellement condamnées dicent leur volonté aux géants de l'Organisation des Nations Unies pourtant en tous points capables de plier ces révoltés aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

131. La finalité que s'est assignée l'ONU enjoint à tous ses membres, en particulier aux grandes puissances, auxquelles incombe une obligation spéciale, de se dresser contre les pronunciamientos des gouvernements insurgés contre les Nations Unies et de s'affranchir une fois pour toutes de

l'emprise, combien préjudiciable à la paix, que les partenaire de ces derniers subissent en vertu des intérêts qu'ils ont dans des pays où les droits inaliénables et fondamentaux des peuples sont subordonnés aux transactions commerciales.

132. Oui, je m'adresse à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée générale, vous qui êtes un des fils qui font la gloire de l'Europe et qui êtes le produit le plus raffiné de la culture et de la civilisation occidentales, à vous, éminents représentants de l'Occident, berceau d'une grande partie des civilisations modernes. Pouvez-vous souffrir davantage que les régimes portugais et sud-africain continuent avec impunité à souiller votre image, dont ils se prétendent les défenseurs? Sont-ce les régimes fondés sur le fanatisme colonial et raciste qui reflètent et représentent la quintessence de l'humanisme et de la civilisation du monde occidental?

133. Le décalage entre le rêve et la réalité ne doit pas déboucher sur un défaitisme collectif. Il n'est guère besoin de démontrer outre mesure que le répertoire des vicissitudes passées brosse un tableau sombre. Au moment où nous entrons dans une ère nouvelle sans pour autant passer l'éponge sur le passé, nos efforts sont désormais braqués sur l'avenir. L'impuissance de l'ONU à atteindre ses objectifs majeurs au cours de sa prime jeunesse et de son adolescence, loin de la détourner de ses nobles idéaux, servira de solide tremplin vers une phase rénovatrice. Pour opérer le renouveau qui s'impose, nous serons amenés à nous armer contre les assauts du pessimisme et de la passivité dans lesquels cherchent à se vautrer les combattants sans vaillance et les militants sans avenir.

134. En tant qu'architectes d'une société internationale dans la fraternité et la paix, il nous incombe de nous animer de la bravoure nécessaire pour nous acheminer vers l'ultime idéal. Les erreurs du passé auront contribué à la cause pour laquelle nous militons, à condition qu'elles nous incitent à nous transporter vers les cimes vers lesquelles nous tendons.

135. Les Nations Unies ne peuvent résister à l'appel au renouveau sans abdiquer la vocation qu'elles ont embrassée. A ce titre, pour être le garant sûr et suprême de la paix entre les nations, cette instance répondra mieux aux exigences et aux contingences de notre époque en se dotant de forces et de vitalités nouvelles.

136. Le triomphe sur le nationalisme égoïste doit, pour assurer le succès du nouveau démarrage, présider à la dynamique que nous entendons imprimer à l'action de l'ONU dans les années à venir.

137. Le nouvel essor que doit prendre la communauté internationale est une œuvre à la fois commune et gigantesque qui, de ce seul chef, requiert le rôle prépondérant du Secrétaire général et du Secrétariat. Chargée qu'elle est de la destinée universelle, l'Organisation des Nations Unies est condamnée, dans un élan salutaire, à miser sur la participation active du Secrétaire général en vue d'extirper l'égoïsme de ces nations qui la contraignent à biaiser dans le meilleur des cas et qui, par là, finissent par transformer cette organisation mondiale en fidèle autoportrait de l'attitude du seul club des colosses.

138. Pour qu'elle puisse être dépouillée des vieilles habitudes qui ont accentué ses infirmités, l'ONU réclame un souffle revivificateur. Avant tout, d'une part, il faut inculquer aux grandes puissances une attitude plus altruiste, des sentiments plus généreux et une vision plus magnanime; d'autre part, cette revivification doit s'efforcer de ragail- lardir le cerveau et l'âme de cette organisation, à savoir le Secrétariat. La haute mission confiée à l'appareil adminis- tratif et fonctionnel exige le concours accru et actif des Etats Membres.

139. Ainsi, les ressources des gouvernements, déployées à l'unisson avec celles du Secrétaire général, donneront une ossature politique et administrative mieux consolidée, capable d'élever notre organisation à la hauteur de ses gigantesques responsabilités.

140. Les impératifs de la paix exigent que soit réhabilitée l'espèce humaine.

141. Peut-être faut-il le rappeler, l'Organisation des Nations Unies s'approche de l'âge auquel sa devancière, la Société des Nations, a succombé fatalement sous le poids de son impuissance.

142. Il existe une guerre d'un autre genre, qui est d'autant plus préjudiciable qu'elle est larvée. Cette guerre, qui trace

une ligne de démarcation entre les membres d'une seule et même famille humaine, s'appelle la psychose raciale du complexe de supériorité, d'une part, et du complexe de résignation, de l'autre. Ce double complexe est aussi savamment cultivé qu'il est minutieusement pratiqué par ses bénéficiaires, et astucieusement inculqué à ses victimes que sont les peuples dits "de couleur". Les antagonistes raciaux s'avérant coupables de cette division de l'univers humain en deux camps, l'harmonie, l'égalité et la fraternisation des hommes et des peuples ne trouvent décidément pas leur compte, et devant une telle évidence, un autre ordre, un autre équilibre sont nécessaires à la paix.

143. Il est du ressort des Nations Unies de s'atteler à la désintoxication des mentalités obstructionnistes auxquelles sont imputables les théories, aussi désuètes qu'artificielles, qui revendiquent le droit divin de suprématie raciale pour un groupe humain et un état d'infériorité congénitale perpétuelle pour les autres groupes.

144. En conclusion, la réhabilitation de la race humaine par cette organisation devrait, en fin de compte, viser, grâce à l'apogée quasi surhumaine de la science et de la technologie, sinon à l'immortalisation de l'homme, tout au moins à la prolongation de sa vie.

La séance est levée à 12 h 35.